



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

détermination du revenu imposable

Question écrite n° 115192

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des personnes titulaires de l'allocation adulte handicapé. A la suite du changement de régime fiscal des plans d'épargne logement de plus de douze ans, cette fiscalisation met brutalement les handicapés, qui avaient fait l'effort d'économiser sur leurs faibles revenus, devant une situation défavorable. En effet, elle aura pour conséquence d'augmenter le revenu fiscal de référence des personnes titulaires de l'AAH qui verront du même coup les avantages auxquels ils peuvent prétendre du fait de leur handicap ne plus leur être attribués. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet et les réponses qu'il entend donner à ces remarques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Guillet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115192

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 60